



Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lumbin

Dossier d'enquête publique

La présente enquête publique est régie par les dispositions des articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du Code de l'environnement.

Cette enquête publique s'insère dans la procédure de modification du PLU de la Commune de Lumbin.

SOMMAIRE

1. Arrêté d'ouverture de l'enquête publique
2. Note de présentation
3. Pièce n°3 OAP
4. Pièce n°5 Règlement écrit
5. Règlement graphique
6. Avis conforme de la Mission Régionale d'autorité environnementale Auvergne Rhône-Alpes du 18 mars 2024
7. Délibération n°2024_03_28 du 26 mars 2024 décidant de poursuivre la procédure de modification n°1 du PLU sans réaliser d'évaluation environnementale
8. Tableau de synthèse des PPA notifiées et réponses des PPA